

ARRÊTÉ N°2026-028-RH
ARRETE DE DELEGATION
Mme LAKOMY Alexia
4^{ème} adjointe au maire

Le Maire de LIZY sur OURCQ,
Vu le code général de la fonction publique,
Le Maire de la Commune de LIZY sur OURCQ,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Vu le tableau du conseil municipal du 20 mars 2026,

Considérant le conseil municipal du 31 mars 2026 fixant la délégation des attributions au maire par le conseil municipal,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 4^{ème} adjointe.

Arrête

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Madame LAKOMY Alexia, 4^{ème} adjointe, est chargée de la vie scolaire, de l'enfance-jeunesse et de l'intergénérationnel,

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment :

Vie scolaire :

- Le suivi du fonctionnement des écoles (maternelles et élémentaires),
- Les relations avec les directeurs d'école, les enseignants et les représentants de parents d'élèves,
- Le suivi des services périscolaires (restauration scolaire, accueil de loisirs, temps d'activités),
- La participation à la carte scolaire et aux projets éducatifs locaux.

Enfance – Jeunesse :

- Le suivi des structures d'accueil (accueil de loisirs),
- L'élaboration et le suivi des politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse,
- Le développement d'actions éducatives, culturelles et sportives à destination des jeunes,
- Le suivi des partenariats institutionnels (CAF, Éducation nationale, etc.).

Intergénérationnel :

- Le développement d'actions favorisant le lien entre les générations,
- Le soutien aux initiatives associatives intergénérationnelles,
- La coordination d'événements et de projets favorisant la solidarité et la cohésion sociale,
- La participation aux actions en direction des aînés en lien avec les services concernés.

Article 2 : La signature par madame LAKOMY Alexia des pièces et actes repris à l'article 1, du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Pour le Maire et par délégation,

La 4^{ème} adjointe

Alexia LAKOMY

Article 3 : Madame le Maire, Madame la directrice générale des services de la commune de Lizy-sur-Ourcq et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- A Monsieur le Sous-Préfet,
- Au receveur municipal,
- Au président du Centre de Gestion,
- À l'intéressée,

Fait à Lizy-sur-Ourcq, le 1er avril 2026

Le Maire,
Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé(e).

Notifié le :

Signature de l'intéressé(e)

